

listes, le 16 novembre. Pour tous ces emprunts l'intérêt est payable semestriellement et est exempt de taxes.

Un arrêté ministériel du 10 décembre autorisa l'émission de timbres de guerre de \$5, à concurrence de \$50,000,000. Lors de leur émission en décembre 1918, ces timbres se vendaient \$4; leur prix augmente mensuellement d'un sou et atteindra \$4.11 en décembre 1919. Ces timbres seront rachetés par l'Etat, le 1er janvier 1924, à \$5. l'intérêt composé semestriellement dépasse donc légèrement  $4\frac{1}{2}$  p.c.; Il existe également des timbres d'épargne, qui se vendent 25 sous; seize de ces timbres peuvent être échangés contre un timbre de guerre de \$4.

**Enregistrement national.**—L'un des problèmes les plus urgents, entre tous ceux qui s'imposaient à l'attention du gouvernement unioniste, aussitôt après son arrivée au pouvoir, le 17 décembre 1917, était l'utilisation efficace de la population des deux sexes du Canada, au point de vue de la main-d'œuvre considérée dans ses rapports avec la guerre. Estimant que cette question ne pouvait être résolue qu'après avoir obtenu des informations précises sur le nombre de personnes disponibles et leurs capacités respectives, le gouvernement décida de procéder sans délai à un inventaire des ressources humaines du pays. A cet effet, un décret de l'exécutif du 22 février 1918 constitua le Bureau d'Enregistrement du Canada, sous la présidence de l'hon. G. D. Robertson.

Peu de temps après, ce bureau ordonnait à tous les habitants du Canada, des deux sexes, à partir de l'âge de seize ans (à l'exception de quelques catégories d'individus exemptés pour diverses raisons) de se soumettre à la formalité de l'enregistrement et prenait les mesures préparatoires à cette opération. Cet enregistrement consistait à se présenter en personne, en un lieu désigné, pour répondre à certaines questions: le nom, l'adresse, l'âge, pays d'origine, nationalité, infirmités, métier ou profession ordinaire, occupation actuelle, nom et adresse du patron, expérience des travaux agricoles. Le déclarant devait certifier par sa signature l'exactitude de ses réponses, et recevoir un certificat d'enregistrement.

L'enregistrement en une seule journée d'environ 5,000,000 de personnes constituait une entreprise de proportions peu ordinaires et n'offrant aucun précédent. Il s'agissait, d'abord, d'établir un règlement prévoyant tous les cas individuels, de se procurer les services d'environ 120,000 régistrateurs, de les instruire soigneusement de leurs devoirs et attributions, de faire imprimer, distribuer et afficher les proclamations, les règlements, les instructions, les fiches et les certificats, écrits en deux langues, enfin de stimuler le bon vouloir de la population et de l'instruire des pénalités encourues par les défailtants. Mais, malgré l'immensité de la tâche à accomplir et sa complexité, cette opération eut lieu le 22 juin 1918, exactement quatre mois après la date de la création du bureau.

Ce jour-là, l'on enregistra 5,044,034 personnes, dont 2,572,754 hommes et jeunes gens, et 2,471,280 femmes et jeunes filles. Subséquemment, les bureaux de poste enregistrèrent 202,749 autres personnes ayant atteint leur seizième année ou libérées du service militaire postérieurement au 22 juin, ou bien qui n'avaient pu, pour